

# DE NOS CLOCHERS



**ALLONDRELLE**  
**LAMALMAISON**

***L'Inspection de l'Education Nationale avait organisé un contrôle sécurité et sanitaire de l'école primaire d'Allondrelle-Lamalmaison le 10 mars 2008, au lendemain du premier tour des municipales !!***

***Les résultats étaient plutôt négatifs pour notre commune.***

***Nous avons décidé de frapper fort et de remettre en état les salles de classe, de respecter les normes d'hygiène et de sécurité dans les locaux, d'installer des sanitaires neufs et un wc pour handicapé (il sera créé en octobre), d'acheter de nouveaux matériels et mobiliers, de restaurer les tables d'écoliers et d'offrir aux élèves une école accueillante.***

***Les membres du Conseil ont répondu spontanément et positivement à mes sollicitations lors de la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2008 et ont assumé les travaux de rénovation, chacun en fonction de ses possibilités, de son temps disponible et de son savoir-faire.***

***Je souligne également que des bénévoles hors conseil sont venus se joindre aux équipes municipales soit pour contribuer aux travaux, soit pour réparer des micro-ordinateurs dont certains avaient été démontés et pour lesquels des pièces importantes étaient manquantes !***

***Le résultat est édifiant. Nos classes sont neuves ! Les derniers travaux de mise aux normes viennent de se terminer. L'école bénéficie en outre d'un réseau de micro-ordinateurs doté de l'ADSL (Internet haut-débit).***

***Je profite de cette tribune pour remercier le Conseil Municipal et toute l'équipe des bénévoles qui ont contribué à restaurer notre école. Grâce au concours de chacun, nous avons pu réduire le coût global de l'opération tout en assurant une prestation de très grande qualité.***

***Merci.***

***J-F MARIEMBERG***

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- 28 juin 2008 *BLANCHETETE Arthur, fils de Monsieur et Madame BLANCHETÈTE Jérémy, 27, rue des Cerisiers.*
- 15 août 2008 *TUAUX Gabriel fils de Monsieur et Madame TUAUX Bernard, 1, rue de la Providence*
- 6 août 2008 *BURTON Jérémy et BURTON Ludovic, fils de Monsieur et Madame BURTON Yves, 17, rue Jeanne d'Arc*

*Meilleurs vœux de bonheur aux enfants et nos félicitations aux parents.*

### Mariages :

- 21 juin 2008 *Monsieur SEVERIN Fabien et Mademoiselle LE THIEC Stéphanie 1, rue Vauban*
- 26 juillet 2008 *Monsieur MONIOT Gérard et Madame DOULET Michèle, 20, rue Clairefontaine.*
- 2 août 2008 *Monsieur BAZARD Grégory et Mademoiselle DIDIER Cindy, 7, rue Clairefontaine.*
- 2 août 2008 *Monsieur FREDERIC Benjamin et Mademoiselle SERAMOUR Sandrine, 23, rue Vauban.*

*Meilleurs vœux de bonheur aux époux.*

### Décès :

- 9 août 2008 *Madame LETTE Alice, 17 rue des Cerisiers*

*Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.*

### Arrivées :

- 1<sup>er</sup> juin 2008 *Monsieur GERARD Patrice et Madame LEGENDRE Béatrice et son fils, 13, rue Jeanne d'Arc*
- 30 juin 2008 *Monsieur VALETTI Jérémie et Mademoiselle PORRINI Gina et leurs deux enfants, 15, rue Vauban*
- 1<sup>er</sup> juillet 2008 *Madame DORI Laurence et son fils FRUY Donovan, 2, rue de la Providence.*
- 20 juillet 2008 *Monsieur DEBRAS Christophe et Mademoiselle DUBOIS Mélissa 12, rue du Château d'eau*
- 26 juillet 2008 *Monsieur VENERUCCI Thomas, 17 A rue Vauban*
- 25 août 2008 *Monsieur et Madame SANTIQUIAN Eric, 2, rue Pasteur.*

*Bienvenue aux nouveaux habitants.*

## *L'activité du Conseil*

**Lors des réunions qui se sont tenues le 16 mai, 27 juin et le 30 août 2008, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :**

### **I. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES :**

*Le Maire propose au Conseil la création des commissions consultatives suivantes dont le but est de mieux associer la population à certaines actions menées par la Commune. Il est rappelé que les commissions seront renouvelées chaque année.*

Communication :

*BOUS Xavier (Franco-Belges), REUTER Bernard (Comité Fêtes) LAMPSON Lionel (FOOT) BRAGARD Alain (ACCA).*

Travaux :

*JONETTE Jean-Luc, LEFEBVRE Francis*

Eau et Assainissement :

*JONETTE Jean-Luc,*

Bois :

*LEDOYEN Jean-Pierre, REUTER Bernard, VERON Roland, HERBIN Daniel.*

Jeunesse :

*BROUTIN Claudine, PEIXOTO Sabine, MARIEMBERG Jean-Nicolas, LALLIER Jean-Charles, SEVERIN Fabian, BONBLED Pascal,*

Chemins :

*BRAGARD Alain, LETTE Christian, BENOIT Hervé, PERGENT Jean-François, DETONA Tecla, FRANCHINI Véronique.*

Ecoles :

*ETIENNE Franck, ZANALETTI Martine*

Embellissement :

*RICHET Roger, BOUS Etienne, ROESER Gilles, SAINTMARD Gilles.*

Agriculture :

*BRAGARD Alain, LETTE Christian, JONETTE André-Marie, BENOIT Hervé, PERGENT Jean-François, BOUS Alain, MALGRAS Claude, DIDIER Mickael.*

Personnes âgées, cérémonies :

*CLAUDET Nathalie, BOUS Murielle, PETRUZZELLI Annick, DOULET Michèle*

### **2. COMMISSION D'APPELS D'OFFRES : NOMINATION DE 2 SUPPLEANTS SUPPLEMENTAIRES.**

*Une commission d'appels d'offres a été constituée lors d'un précédent conseil. Le sous-préfet informe la commune qu'il convient d'ajouter 2 suppléants.*

*Le conseil propose d'ajouter à la commission en qualité de suppléants, les personnes suivantes :*

- PEIXOTO Pascal
- MONIOT Gérard

### **3. TRAVAUX EN FORET COMMUNALE - PROGRAMME 2008:**

*Après l'exploitation des coupes 28, 29, 30, 31, 32, et 33, l'ONF propose les travaux de remise en état des chemins sur une distance cumulée de 1,70 Km pour un coût de 4 860 € H.T.*

*Le conseil municipal décide la réalisation de ces travaux. Les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif au compte 23121 – 701.*

*En 2007, un dégagement de semis naturels de hêtres, parcelle 22, avait été reporté. Le montant de la dépense s'élève à 1500 € HT. Le Conseil demande à l'ONF de bien vouloir ajouter cette opération au programme 2008. Les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif au compte 23121 – 701.*

#### **4. VENTE DE BOIS 2008.**

*Le conseil municipal sollicite l'ONF pour réaliser la vente en futaie affouagère des parcelles 9, 16 et 17 en septembre 2008. Il décide de reporter l'exploitation de la parcelle 31 à une date ultérieure. Le conseil demande que les houppiers soient réservés aux affouagistes.*

#### **5. PARTICIPATION A LA CANTINE SCOLAIRE DE CHARENCY-VEZIN.**

*Le Maire de Charency-Vezin a adressé un courrier à la commune au sujet d'une répartition des charges de la cantine scolaire à compter de janvier 2008. Le Conseil souhaite, avant de se prononcer, que le sujet soit abordé dans le cadre d'une réunion du Syndicat Mixte du Pays de Charency-Vezin.*

#### **6. REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET CONVENTION DE LOCATION.**

*Suite à la commission des travaux et à la commission de l'information qui se sont tenues samedi 3 mai 2008, le conseil accepte à l'unanimité, le projet de règlement d'utilisation de la salle polyvalente. Il accepte également le projet de convention de location.*

#### **7. PRIX DE LOCATION DE LA SALLE.**

*L'exploitation de la salle polyvalente est globalement déficitaire. Or, des travaux de remise en état sont indispensables pour lui redonner un peu de fraîcheur.*

*Le règlement de location de la salle polyvalente a été revu par le conseil et il prévoit les différentes conditions tarifaires pour la mise à disposition de la salle.*

*Le Conseil décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, les tarifs suivants :*

- *Associations de la commune : une location par an à titre gratuit puis les autres locations sont payantes. Le conseil décide de fixer le tarif de location à 60 €.*
- *Habitants de la commune : la location aux habitants est portée à 100 €. Demi tarif si prêt de la salle pour un goûter d'enterrement.*
- *Associations et organismes extérieurs à la commune : le prix de location est fixé à 130 €.*
- *Personnes privées extérieures à la commune : le prix est fixé à 130 €.*

*A ces tarifs s'ajoutent les frais d'électricité.*

*A noter que les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la salle pour leurs activités bénévoles, c'est-à-dire des activités qui ne donnent lieu à aucune facturation (exemple : Club de l'Amitié : gymnastique féminine, ...).*

#### **8. GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE.**

*Un emploi destiné à gérer les locations de la salle a été ouvert en 1994. Jusqu'au 30 avril 2008, cet emploi était occupé par Mme GASSMANN, date à laquelle a pris effet sa lettre de démission. Après avoir consulté un certain nombre de personnes, le maire informe le Conseil qu'il a recruté Mme Colette HERMAN pour assurer cette tâche. Le nombre d'heures travaillées était de 3H30 heures par semaine. Compte tenu des conditions du contrat, le Conseil décide de porter ce nombre à 4 H 00 hebdomadaires.*

#### **9. TRAVAUX A EFFECTUER A LA SALLE POLYVALENTE.**

*La commission des travaux et la commission de l'information ont dressé un état des lieux de la salle polyvalente. Des travaux de réfection du plafond de la cuisine ainsi que l'installation d'une VMC afin de réduire le taux d'humidité de la salle sont préconisés.*

*Le Conseil charge le maire de contacter des entreprises pour établir un devis.*

## **10. CONTRATS D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES ET REPARTITION DES CHARGES.**

La commune est propriétaire de 5 chaudières de chauffage central (1 dans chaque mairie-école, 1 pour chaque appartement loué). Aucun entretien n'est réalisé. Or, il s'avère que plusieurs incidents de fonctionnement sont apparus au cours des derniers mois. Trois entreprises de chauffage et sanitaire ont été contactées. Deux devis ont été reçus en mairie.

L'un de la société TOP CHAUFFAGE, l'autre de la société PROCAL.

L'entreprise PROCAL présentant la meilleure offre a été retenue par le Conseil.

Il est décidé de répercuter les charges d'entretien aux locataires de la commune (nettoyage des chaudières et conduits de cheminées). Bien entendu, le remplacement des pièces défectueuses reste à la charge de la commune.

**Il est demandé aux locataires de veiller à maintenir un niveau de fioul suffisant dans leur cuve afin d'éviter un encrassement de leur chaudière.**

## **11. CHATEAU D'EAU : VEOLIA EAU - DEVIS.**

Dans la perspective de réparation du château d'eau, le maintien en eau des deux villages pendant la phase des travaux suppose des modifications à apporter au système de pompage. La société VEOLIA EAU a produit un devis d'un montant de 959,42 € H.T.

Le Conseil municipal accepte ce devis et sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention.

Compte tenu de l'urgence, il demande l'autorisation de démarrer les travaux dans des délais très brefs.

Il demande au maire de traiter avec M. BENOIT pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux, le château d'eau étant pour le moment sur sa propriété.

## **12. GOUTTIERES A L'EGLISE.**

Une réfection partielle de la toiture de l'église d'Allondrelle doit être engagée. La société ZANALETTI TOITURES a été sollicitée. Son devis s'élève à la somme de 645,82 TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis et autorise le maire à engager l'opération. Les crédits sont ouverts au compte 2313 13 « Eglise », par prélèvement au compte 29 « dépenses imprévues » pour 646 €.

## **13. RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. LEPAGE.**

Le maire rappelle que par délibération en date du 17 mars 2007, le conseil avait décidé, à la demande de M. LEPAGE auprès du 1<sup>er</sup> adjoint, de réaliser les travaux préalables au raccordement de sa propriété aux différents réseaux (eau, électricité, téléphone). Les travaux ont été réalisés en 2007. La délibération prévoyait une demande de remboursement de la commune si le propriétaire déposait un permis de construire.

L'intéressé ne construit plus et envisage de vendre son terrain.

La Commission des travaux a examiné le sujet et considère que les travaux de la commune ont valorisé la propriété de l'intéressé.

Etant donné qu'il vend son terrain, le conseil décide de faire supporter le coût des travaux au futur acquéreur, s'il envisage de construire. La présente délibération sera notifiée au notaire chargé de rédiger l'acte.

## **14. REVISION GENERALE DU POS.**

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune adopté le 13 octobre 2001 ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation générale de l'espace communal, en conformité avec les dispositions de la loi.

*Dans la perspective de maintenir au moins la viabilité des services publics existants dans la commune par un renouvellement et une évolution maîtrisée de la population, de nouveaux secteurs d'extension devront être recherchés, permettant le développement dans le domaine de l'habitat.*

*Il convient également de noter qu'une certaine pression foncière s'exerce sur la commune qui, en l'état actuel, ne présente plus aucune capacité d'accueil.*

*Divers projets communaux en matière d'équipements publics doivent par ailleurs pouvoir être réalisés le moment venu.*

*Pour conclure, une politique d'acquisition foncière sera à mettre en place pour pouvoir mettre en œuvre ces projets. C'est une réflexion globale portant sur l'ensemble du territoire communal qui permettra de prendre en compte ces préoccupations dans le cadre de la révision du PLU.*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-1 et suivants, L 123-1 à L 123-20, R 123-1 à R 123-25 ;*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/10/2001 approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;*

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :**

**1 - de mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme,**

**2 - de prévoir, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée des études et sur toutes les études, la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes (modalités à préciser) :**

*- une information suivie dans les comptes rendus du conseil municipal et dans le bulletin municipal diffusé trois fois par an.*

*- une présentation par affichage du projet et de la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques ;*

*- une information suivie dans le bulletin municipal de la commune*

**3 - d'associer les services de l'Etat,**

**4 - de charger un atelier d'urbanisme spécialisé de réaliser la révision du PLU, lequel sera désigné après consultation,**

**5 - de donner l'autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU.**

**6 - de demander que les services du Conseil Général aident la commune pour lancer la consultation d'un atelier d'urbanisme et faire le choix de celui-ci et assistent la commune au cours des études de cette révision,**

**7 - de solliciter de l'Etat, une compensation financière dans les conditions définies aux articles L 1614-1 et L 1614-3 du code général des collectivités territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études de la révision du PLU (Dotation Globale de Décentralisation),**

**8 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré,**

**9 - Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :**

*- Au Sous-Préfet,*

*- Au président du Conseil Régional,*

*- Au président du Conseil Général,*

*- Au président de l'établissement public prévu à l'article L 122-4 (le président du SCOT),*

*- Au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,*

*- Au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre*

*- Aux représentants des organismes mentionnés à l'article L 121-4, (Lorsque la commune est limitrophe d'un schéma de cohérence territoriale sans être couverte par un autre schéma, la délibération est également notifiée à l'établissement public chargé de ce schéma en application de l'article L 122-4),*

**10 - Conformément à l'article L 123-9, le débat au sein du conseil municipal prévu pour définir les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera lancé au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme,**

**11 - Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.**

### **15. BAUX GUERIN JEAN.**

*Par lettre recommandée, Monsieur GUERIN Alexandre informe le maire qu'il souhaite reprendre en location les terrains précédemment loués par son oncle Monsieur GUERIN Jean. Il s'agit des terrains situés aux lieux-dits « le Cugnet » et « Au fonds des cordes ».*

*Après discussion, le conseil décide de ne pas lui louer les parcelles. Les conditions du bail au lieu-dit « Le Cugnet », situé dans le périmètre rapproché du captage d'eau n'ont pas été respectées. Comme Monsieur GUERIN a ensemencé cette année les terres, la Commune lui laisse effectuer la récolte. La location se fera au prix fixé dans chaque bail. Les baux prennent fin dès que la récolte 2008 est terminée. Le bail du pré au lieu-dit « le Cugnet » détaillait la composition de la clôture. Il est demandé au locataire de remettre en état de pré, le terrain et de refaire la clôture en poteaux de fer. A défaut, elle lui sera facturée.*

### **16. RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES EN LIMITE DE LA RUE DU BOIS LA DAME :**

La commission des travaux a constaté la nécessité de récupérer les eaux pluviales en sortie de la rue du Bois La Dame. Pour ce faire, il est envisagé de procéder à l'arasement du talus, la réalisation d'un fossé, la pose d'un avaloir et le branchement sur le réseau d'assainissement.

Des entreprises ont été sollicitées. L'entreprise Colle de Lexy a proposé la meilleure offre pour réaliser l'opération. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition. Les crédits nécessaires sont déjà ouverts au budget assainissement au compte 2315-702.

### **17. TRAVAUX CHEMIN DE LONGWY :**

La commission des travaux a constaté que ce chemin n'a jamais fait l'objet d'un quelconque revêtement alors que c'est un chemin situé sur le domaine public. Or, pour des raisons de sécurité, les riverains utilisent cette voirie communale et y stationnent leur véhicule. Le Conseil propose de décaper la terre et de recouvrir le chemin de laitier. La Société Colle a présenté la meilleure offre. Le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux et sollicite le Conseil Général au titre de la dotation de solidarité.

### **18. RENOVATION DES SALLES DE CLASSE :**

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à la réfection des deux classes d'Allondrelle-Lamalmaison au cours des mois de juillet et d'août. Un nouveau carrelage au sol va être posé dans une salle de classe. Le parquet de la seconde salle sera poncé et vitrifié. Une séparation de la cuve et de la chaudière du logement de l'enseignant sera réalisée. Les sanitaires vont être rénovés.

Des entreprises ont été sollicitées. L'entreprise Mille-et-Un-Services a présenté la meilleure offre.

A noter que certains travaux seront faits par le maire, les adjoints et les conseillers (peindre les plafonds et murs des salles de classe, poncer et vernir les tables, installation de nouveaux sanitaires).

Un certain nombre d'armoires sera acheté, pour compléter le mobilier existant et récupérable. De nouvelles prises de courant seront installées à l'emplacement désigné par les enseignants. Quelques tableaux d'affichage seront ajoutés et le cas échéant d'autres matériels spécifiques.

L'ensemble des frais sera porté en section d'investissement. Un virement de crédits est voté du compte 020 dépenses imprévues vers le compte 2313-709 Travaux dans les écoles ». Le Conseil sollicite le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de solidarité en 2008.

### **19. REFECTION ET REMISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE.**

L'absence de ventilation dans la salle polyvalente est à l'origine des dégradations constatées au niveau de la cuisine (plâtre qui se décolle). En outre, une remise aux normes de l'électricité avait été demandée à l'entreprise Caillard. Cette dernière n'avait jamais produit sa facture.

Le conseil accepte de payer la facture de travaux électriques et accepte le devis de l'entreprise Mille-et-Un-services pour la pose de 2 dispositifs de ventilation (cuisine et sanitaires) ainsi que pour la réparation d'une gouttière, et la réfection du plafond de la cuisine. Les crédits au budget sont inscrits au compte 231314 « Autres bâtiments » par prélèvement au compte 020 dépenses imprévues. Le Conseil sollicite le Conseil général au titre de la dotation solidarité 2008.

### **20. REVISION GENERALE DU P.O.S.**

Lors de la réunion du 6 mai dernier, le Conseil municipal a décidé la révision générale du plan d'occupation des sols. Les six bureaux d'études qui avaient déjà soumissionné lors de la procédure de modification ont été sollicités.

Le résultat de l'ouverture des plis est le suivant :

- Espaces et Territoires : 16 624, 40 TTC,
- Vidal Consultants : 13 156, 00 TTC,
- Ecolor : 15 254, 98 €,
- Herreye et Julien : 12 558 € TTC.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la meilleure offre, celle du Bureau d'Etudes Herreye et Julien. Ce dernier était déjà l'adjudicataire de l'appel d'offres pour la modification du POS.

### **21. VENTE DU TRACTEUR COMMUNAL.**

Le tracteur de la Commune est en panne depuis plusieurs mois (embrayage défectueux). Sa réparation est évaluée à plus de 2 500 €. Une remise en état complète s'avèrerait trop coûteuse. En outre, aucun employé communal n'est en mesure de le conduire, faute du permis adéquat. Le Conseil décide, à l'unanimité, de le mettre en vente.

Une annonce a d'ailleurs été passée sur le site Internet de la Commune ainsi que sur le Journal Communal.

Trois propositions ont été formulées par des acquéreurs potentiels :

- Monsieur Stéphane BOLTZ : 1 510 €,
- Monsieur Michel FRANCOIS : 1 200 €,
- Monsieur Nicolas PHILIPPE : 800 €.

L'offre de M. BOLTZ est la plus élevée. Le Conseil décide de lui vendre le tracteur. Il rappelle que le tracteur est vendu en l'état. L'intéressé devra s'engager à ne pas poursuivre la Commune en cas de problème technique sur le matériel.

Le Conseil ouvre les crédits correspondants au budget au chapitre 024.

### **22. FAUCHAGE DES TALUS.**

A la demande du maire, l'adjoint à l'environnement a contacté les agriculteurs de la Commune ayant une « débroussailleuse » ainsi que des prestataires extérieurs : SARL Debrouss'Agri, et M Lallement. Ce dernier traitait habituellement avec la Commune.

M. BENOIT Hervé a été le moins-disant. Il est décidé de retenir son offre. Il réalisera le fauchage, selon le devis présenté, fin juin et fin octobre 2008.

### **23. TRAVAUX RUE DU PAQUIS EN FORET.**

Le maire rappelle que la rue du Pâquis en Forêt n'a jamais fait l'objet de travaux d'aménagement. Il faut y construire la chaussée et des trottoirs et caniveaux.

Une visite sur place avec la commission des travaux confirme la nécessité de créer la voirie. Une étude a été demandée à la DDE afin d'évaluer le coût des travaux. Un géomètre assurera l'arpentage et le piquetage avant travaux sur toute la longueur de la rue, depuis la fin de la rue des Cerisiers.

Afin de lancer les travaux dès 2009, le conseil accepte l'estimation faite par la DDE et sollicite des subventions du Conseil Général, par l'intermédiaire du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

#### **24. MURS RUE DES CERISIERS.**

Le Conseil confirme la décision de l'ancien Conseil municipal de rénover le mur rue des Cerisiers. La demande de subvention avait été réalisée en 2007 par l'intermédiaire du Syndicat du Pays de Charency-Vezin. En outre, à la demande de riverains, de la rue Clairefontaine, la commission des travaux a constaté qu'un second mur soutenant la rue des Cerisiers présente de grosses faiblesses et pose des soucis de sécurité. Une étude a été demandée à la DDE. Le Conseil accepte la proposition de la DDE et sollicite le Conseil Général au titre de 2009. Il charge le Syndicat du Pays de Charency-Vezin de lancer l'opération.

#### **25. RUE FONTAINE DU GEAI - CONSTRUCTION DE VOIRIE SUPPLEMENTAIRE.**

Suite au passage de la Commission des travaux, il a été relevé la nécessité de construire quelques mètres supplémentaires de voirie, rue Fontaine du Geai. Le Conseil accepte l'estimation présentée par la DDE et sollicite une subvention du Conseil Général par l'intermédiaire du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

#### **26. TERRAIN DE TENNIS - LAMALMAISON.**

Le maire rappelle l'action en faveur des jeunes menée depuis le début du mandat. Cette action va se poursuivre en recevant les jeunes afin de mieux cerner leurs souhaits d'activités. Il est évident que la Commune n'a pas vocation à créer des activités, mais elle doit les accompagner.

Le maire propose de solliciter plusieurs entreprises en vue de la remise en état de la clôture du terrain de tennis. La surface du court de tennis est encore en bon état. Il suffit de procéder à son nettoyage. Il rappelle qu'il s'agit simplement de préparer un dossier de subvention avant l'automne. Dans un souci de bonne gestion, les travaux ne seront engagés que s'il y a une véritable demande de la part des associations et des jeunes.

Le conseil est d'accord avec cette orientation et charge le maire de contacter plusieurs entreprises afin d'établir des devis.

#### **27. ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN.**

La Communauté de Communes du Pays de Longuyon a délibéré sur la nécessité de créer une zone de développement sur le territoire communautaire.

Le Conseil Municipal de la commune d'Allondrelle-Lamalmaison, à l'origine du projet éolien sur son territoire, entend favoriser la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.

Il exprime sa volonté de s'engager pour le développement de l'énergie éolienne de manière maîtrisée, concertée et réfléchie.

Le dispositif des Zones de Développement Eolien (Z.D.E.), introduit par la loi programme N° 2005 - 781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France, garantit ces conditions.

La mise en place d'une Z.D.E., souhaitée par la Communauté de Communes du Pays de Longuyon, créera un contexte favorable permettant la réalisation de projets éoliens cohérents et intégrés sur son territoire. Aucune réalisation ne pourra se faire sans la réalisation, au préalable, d'études d'impact et sans la délivrance de permis de construire par le Préfet.

Le Conseil Municipal affirme donc l'utilité de la création d'une Z.D.E. sur son territoire. Pour ce faire, il décide après un vote à l'unanimité des voix, d'accepter la « création d'une ZDE » sur sa Commune.

## **28. CURAGE DE LA RESERVE D'EAU POUR LUTTER CONTRE L'INCENDIE.**

Le plan d'eau situé près de l'école à Allondrelle est rempli de vase. Il convient de procéder à son curage. Le maire rappelle qu'il lui faudra prévenir les services de lutte contre l'incendie avant le début de l'opération. Des devis seront demandés. Le ruisseau situé en amont doit aussi être curé. Les travaux seront engagés dans les meilleurs délais.

### ***Informations au Conseil (27 juin 2008)***

#### ***Ecole de Lamalmaison :***

Le maire rappelle que la rénovation de l'école de Lamalmaison fait partie de son programme pour le mandat. Cette opération qui devrait débuter en 2010 devra être préparée dans le courant 2009.

#### ***Divers travaux au presbytère.***

Le maire attire l'attention du conseil sur le fait que les locataires du rez-de-chaussée au presbytère lui ont signalé de gros problèmes d'étanchéité et d'isolation des deux portes et d'une fenêtre de leur appartement.

Par ailleurs, il leur donne lecture de la lettre de Mme BOUCHENTOUF, sollicitant des travaux d'isolation, et l'installation d'un compteur électrique particulier. La commission ira sur les lieux. Mais, le conseil rappelle qu'il donnera la priorité à la séparation des deux installations électriques.

#### ***Convention avec l'ALDPA.***

Suite à la divagation d'un chien dans le village, l'adjoint à l'environnement propose une convention avec l'Association du Longuyonnais pour la Défense et la Protection des Animaux, dont le siège est à la ferme de Buré d'Orval.

La convention prévoit que l'association récupère les animaux errants, les soigne et les stérilise. Les frais de vétérinaire resteraient à la charge de la commune. Par ailleurs, la convention prévoit une participation financière annuelle de la commune, dont le montant n'est pas précisé.

Le conseil décide de reporter le sujet lors d'une prochaine réunion, en attendant plus de précisions.

#### ***Travaux au château d'eau.***

Le Conseil Général vient de donner son accord pour le commencement des travaux. Un ordre de service a été envoyé à la société VEOLIA EAU et à la société IRACO le 18 juin 2008. Les travaux vont débuter vers le 15 septembre 2008.

#### ***Voirie intercommunale.***

La Commission Voirie de la Communauté de Communes a fait le tour des chemins d'intérêt communautaire. Pour Allondrelle sont concernés les CC5, CC6 et CC7.

La Commission de la Communauté proposait de n'accepter de les intégrer dans ses compétences que s'ils étaient en bon état.

En fait, la Communauté, en séance plénière, a accepté de reprendre en l'état, les chemins suivants :

- le CC5 (chemin qui mène aux fermes ),
- le CC8 (Dorlon).

Un certain nombre de travaux concernant ces chemins (réfection de l'enrobé, fauchage, assainissement pluvial, ...) seront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la compétence de la CCPL. La réfection du CC5 est au programme de la communauté dès 2009.

#### ***Opération vergers.***

F. LE LOUARN rappelle les orientations prises par la communauté de Communes dans le cadre de l'opération « vergers ».

### ***Commission des jeunes.***

J. ARNOULD évoque la réunion de la commission avec la représentante de la Fédération des Œuvres Laiques. Il reste désormais à réunir les jeunes afin de connaître leurs intentions et besoins.

### ***Divers.***

Réunion de bureau à la Communauté de Communes :

3 propositions de modification des statuts pour ajouter des compétences :

- Garde champêtre intercommunal
- Transport à la demande : étude et expérimentation du transport à la demande
- Colis des anciens au niveau intercommunal.

Avis des membres du Bureau : OUI aux deux derniers, NON au garde champêtre.

## **Délibérations du 30 août 2008**

### **29. LOCATION LOGEMENT PROFESSEUR DES ECOLES A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2008.**

Vu le départ de Melle GIX au 30 juin 2008, le bail de location du logement prend fin à cette date. Melle Séverine PIFFRE, professeur des écoles nouvellement affecté, souhaite louer l'appartement situé au dessus de l'école à compter du 1<sup>er</sup> août 2008.

Le conseil accepte cette location. Il précise que la location ne concerne que l'appartement, sans les dépendances (cave et grenier).

Il charge le maire de signer un bail dont la valeur initiale sera de 430 €, actualisable sur la base de l'indice des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008. Une caution d'un mois sera également versée par la locataire. Un état des lieux a été dressé contradictoirement.

A noter que les frais annuels d'entretien de la chaudière et le ramonage de la cheminée seront pris en charge par la commune et facturés au locataire.

### **30. MODIFICATION DU POS : ACCEPTATION.**

Le POS de la Commune a fait l'objet d'une proposition de modifications qui touche la possibilité d'installer un mât de mesure des vents en zone Nca ainsi qu'une antenne téléphonique en zone 3ND. Une enquête publique a eu lieu du 9 juin au 10 juillet 2008. Aucune observation n'a été formulée lors de cette enquête. Le rapport du commissaire-enquêteur a donc conclu favorablement. Le conseil municipal accepte la modification telle qu'elle a été présentée lors de l'enquête.

### **31. TRAVAUX AU PRESBYTERE.**

Le maire rappelle que les deux locataires du presbytère partagent le même réseau d'électricité et n'ont qu'un compteur. Plusieurs entreprises d'électricité ont été sollicitées pour mettre aux normes et séparer le réseau électrique afin que chacun ait sa facture. L'entreprise J. HIRSCHAUER SARL EGIL à SPINCOURT a présenté l'offre la moins-disante. Le conseil accepte l'offre de cette société à l'unanimité

### **32. STATION D'EPURATION.**

Les travaux de la station d'épuration se terminent. La DDE a soumis à notre délibération un avenant aux travaux afin de prendre en considération les aménagements de sécurité durant les travaux (pose et démontage du portique de sécurité ainsi que la plus value liée aux opérations sous la ligne à haute tension). Le conseil accepte à l'unanimité le bordereau des prix.

### 33. REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES.

Le maire rappelle qu'une régie de recettes pour la vente de photocopies avait été créée en 1996. Cette régie ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Le conseil décide, à l'unanimité, de supprimer purement et simplement la régie photocopie.

### 34. TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCPL :

La CCPL a délibéré en date du 6 juillet 2008 en vue de modifier ses statuts pour y intégrer deux nouvelles compétences :

- L'étude, l'expérimentation et l'organisation du transport à la demande de particuliers par le biais de taxi, cette compétence étant exercée par le Département.
- L'achat et la distribution de colis de fin d'année aux anciens à partir de 60 ans.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le transfert de ces deux compétences et la modification des statuts telle que présentée par la CCPL.

### **Information du Conseil.**

#### *PLU :*

Un projet de développement et d'aménagement durable (PADD) a été élaboré par la commission du PLU. Il propose les principales orientations suivantes :

- **développement économique** : reprise des zones d'intérêts publics (éolien), développement de l'activité agricole et ses satellites (fermes - auberges, chambres d'hôtes), créer une zone d'activités artisanales, encourager le petit commerce.
- **développement du tourisme vert** (sentiers de découverte),
- **respect du patrimoine local** : maintien de l'architecture lorraine dans le cœur des villages (partie ancienne, mais suppression de la notion d'alignement), protection des éléments du patrimoine communal.
- **des objectifs en matière d'écologie** : développement d'une zone de vergers, protection de certaine haies (en lien avec le projet éolien), protection de certains arbres remarquables, suppression de la protection des forêts communales (classées) mais maintien de la gestion par l'O.N.F., gage de bonne gestion.
- **développement démographique** : fixation d'un objectif en nombre de population, équilibre social de l'habitat ( nouveau lotissement communal, possibilité de prix différents en faveur des jeunes de la commune, ...).
- **équipements** : (principaux travaux prévus pour notre mandat), remise en état des chemins communaux,
- **services** : (cantine scolaire, remise aux normes du réseau d'eau, création d'une bibliothèque,...),
- **sécurité et salubrité** : (nettoyage de la réserve d'eau contre l'incendie, curage du ruisseau,...),
- **rationalisation de la construction** : (par rapprochement des deux villages).

#### *Repas des anciens :*

Suite à la commission « repas des anciens – cérémonies » qui s'est tenue le 29 août 2008, le repas offert par la commune aura lieu le 14 décembre 2008, en raison de la disponibilité de la salle polyvalente.

#### *Entretien des chemins.*

Un stock de cailloux a été laissé à la Commune par l'entreprise « Les Chantiers du Barrois » après la fin des travaux de la station d'épuration.

**Le conseil décide de les mettre à disposition des agriculteurs qui souhaiteraient les étaler sur les chemins communaux.**

## L'activité des Commissions

|                   |   |
|-------------------|---|
| 3 mai 2008        | Commission des travaux : salle des fêtes.   |
| 16 mai 2008       | Conseil municipal   |
| 21 mai 2008       | Commission embellissement : fleurissement de la commune<br>Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.   |
| 24 mai 2008       | Commission de la jeunesse.  |
| 26 mai 2008       | Commission des travaux : réunion de chantier au lotissement.  |
| 31 mai 2008       | Commission des écoles : réunion avec les enseignants et quelques parents d'élèves. Point sur la situation de l'école suite au rapport de l'inspection.                                    |
| 5 juin 2008       | Communauté de communes : commission culturelle.   |
| 11 juin 2008      | Commission des travaux : réunion de chantier au lotissement.<br>Réunion des maires du Pays-Haut avec le Conseil Général<br>Communauté de communes : commission Aménagement du territoire. |
| 12 juin 2008      | Réunion des maires du Pays-Haut avec le Conseil Régional.   |
| 17 juin 2008      | Réunion des maires du Pays-Haut avec la gendarmerie de Meurthe-et-Moselle.  |
| 20 juin 2008      | Commission de la jeunesse   |
| 27 juin 2008      | Conseil d'Ecole à Charency-Vezin<br>Conseil Municipal.  |
| 2 juillet 2008    | Réunion à la DDE 54 à Nancy : Comité départemental Eolien en présence de la société JUWI.   |
| 14 juillet 2008   | Fête nationale, accueil des nouveaux habitants, décorations.  |
| 16 juillet 2008   | Commission des travaux : réception du lotissement.  |
| 26 juillet 2008   | Rencontre de M. Jean-luc ANDRE au sujet de la Zone de développement éolien et du projet éolien de la commune.   |
| 28 juillet 2008   | Réunion de chantier à la station d'épuration : dernière tranche de travaux.<br>Rencontre M. C. ECKERT au sujet de la Zone de développement éolien.  |
| 25 août 2008      | Commission du POS / PLU : préparation révision.<br>Commission de la jeunesse.<br>Commission des travaux : presbytère.   |
| 26 août 2008      | Commission des Ecoles : rencontre avec les enseignants.   |
| 28 août 2008      | Commission des Cérémonies : organisation pour le repas des anciens  |
| 29 août 2008      | J. ARNOULD et J-F MARIEMBERG ont rencontré les maires de Rouvrois et de Virton au sujet du projet éolien.   |
| 30 août 2008      | Conseil municipal.  |
| 13 septembre 2008 | Commission des jeunes : réception de la jeunesse à la salle polyvalente.  |
|                   | Commission embellissement.  |
|                   | Réunion du Syndicat du pays de Charency-Vezin   |
|                   | Commission de l'information : confection de ce petit journal.   |
| 16 septembre 2008 | Rencontre M. MERAT – promesse de bail.  |

## Les festivités du 14 juillet

### 1. L'Accueil des nouveaux habitants :



Le maire, Jean-François Marienberg, les membres de son conseil municipal et quelques-uns des nouveaux habitants à l'issue de cette sympathique réunion.

*Désormais, les nouveaux habitants seront accueillis et associés aux festivités du 14 juillet ou du 11 novembre .*

*2. Remise de médailles à Mme BROUTIN et à M. ZANALETTI puis nomination de M. ZANALETTI comme maire honoraire. Monsieur BLANCHETETE Daniel a également été décoré de la médaille des 30 ans.*



Claudine Broutin, adjointe aux affaires sociales, a reçu la médaille de vermeil pour 30 années d'activité municipale.



Charles Zanaletti a reçu l'écharpe de maire honoraire et la médaille de vermeil pour 37 années au service de la commune, des mains de Jean-François Marienberg.

## La coupe d'Europe de Football



*Des soirées télé ont été organisées à la salle des fêtes pour retransmettre sur grand écran les principaux matches de football. Pour clore cette activité, un concert pour les jeunes a été organisé le dimanche 29 juin 2008. Des compositions de la formation « Raison X » ont été jouées sous le chapiteau.*

*Les activités du Comité des Fêtes  
Et du Club de l'Amitié.*

**Soirée gourmande**



Organisée par le comité des fêtes, la soirée couscous a eu du succès et s'est déroulée dans une bonne ambiance.

*Après la pêche à la truite, la veille de la fête patronale à Allondrelle, le Comité des Fêtes a organisé son traditionnel couscous. Le succès était au rendez-vous. Près de 200 personnes ont répondu à l'invitation.*

*Le Comité des Fêtes remercie tous les participants.*

*A noter que le Club de l'amitié a organisé un barbecue le 29 juin 2008 à l'étang Hottion avec plus de 30 participants.*

*Les activités du FCAL*



Lors des éliminatoires, les équipes du FC Colmey et celle de Torgny ont posé avant le coup d'envoi de la rencontre.

*Le FCAL avait organisé un tournoi de football avec les équipes de Colmey, Torgny, Pierrepont et Allondrelle-Lamalmaison.*

## *Le FCAL monte en seconde division*



Les nouveaux joueurs ont répondu présents à cette dernière séance d'entraînement de la semaine, à quelques jours du début de championnat.

*Nous présentons nos félicitations aux joueurs qui défendent les couleurs de la commune.*

## *Le FCAL et Calypso*



*Le FCAL a organisé un match de gala en solidarité avec l'association « Ensemble pour Calypso ». Calypso est une petite fille qui nécessite des soins très coûteux qui ne peuvent être donnés qu'aux Etats Unis d'Amérique.*

*Cette activité a rapporté une somme de 1 685 € qui a été remise à l'association, dimanche 14 septembre.*

## *Les activités scolaires*



*La fête scolaire a démarré avec l'interprétation de la chanson "Aux arbres citoyens" qui a été fort applaudie.*

*Une fresque à été réalisée par les élèves, avec l'aide de certains parents.*



*La rentrée 2008 – 2009 à Allondrelle*

Melle Sandrine PIFFRE et M. Vincent HAMEN professeurs des écoles en présence des élèves.  
Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle enseignante.

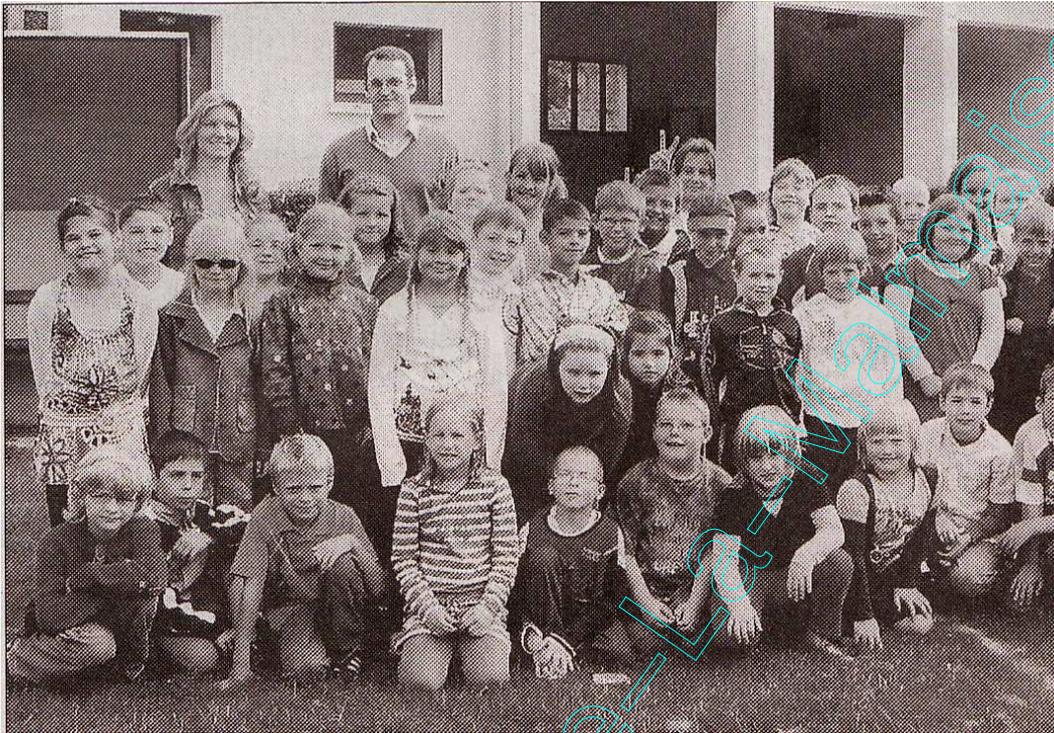


*La rentrée à Charency-Vezin*



Les enseignantes : Melles Vanessa RENARD, Virginie ALLARD, Céline DUARTE PEIXOTO.

*La rentrée à Colmey-Flabeuville*



Les enseignants : Melle Caroline LEBEGUE et M. François FISSON.

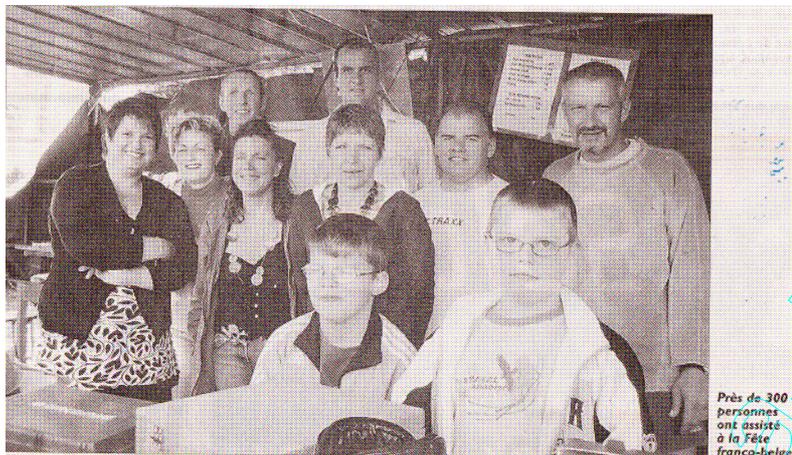
*Les forains sont venus  
à Lamalmais.*



De nombreux forains sont venus s'installer sur la place du village. Les enfants n'ont pas perdu de temps pour faire quelques tours de manège et déguster de succulentes friandises. La fête a duré trois jours.

## *Les activités du club Franco – Belge.*

Comme chaque année, le Club a organisé un beau feu d'artifices sur le terrain de football.



« Le Club Franco-belge se félicite une nouvelle fois de la réussite de sa soirée Feu d'artifices et remercie toutes les personnes qui se sont déplacées malgré une météo incertaine ».

## *Barbecue et pêche pour le FCAL*



**Les footballeurs et leurs familles réunis pour passer une journée inoubliable.**

## *Le calendrier des festivités.*

| <i>Date</i>                   | <i>Nature des festivités</i>   | <i>Organisateur</i>                       |
|-------------------------------|--|---|
| <i>11 novembre 2008</i>       | <i>Commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale.<br/>- recueillement au monument au morts de Lamalmaison,<br/>- accueil des nouveaux habitants,<br/>- remise de médailles,<br/>- vin d'honneur à la salle polyvalente à Allondrelle.</i> | <i>Commune</i>                            |
| <i>16 novembre 2008</i>       | <i>Repas des Anciens</i>   | <i>Club de l'Amitié, Comité des Fêtes</i> |
| <i>6 décembre 2008</i>        | <i>Saint-Nicolas des enfants à la salle polyvalente.</i>   | <i>Commune</i>                            |
| <i>14 décembre 2008</i>       | <i>Repas des Anciens</i>   | <i>Commune</i>                            |
| <i>13 ou 20 décembre 2008</i> | <i>Sortie Cinéma</i>   | <i>Comité des Fêtes</i>                   |
| <i>31 décembre 2008</i>       | <i>Repas de la Saint-Sylvestre</i>   | <i>F.C.A.L.</i>                           |

## *Les éoliennes*

*Le projet éolien se poursuit. Un dossier de ZDE (Zone de Développement Eolien) a été déposé en préfecture de Meurthe-et-Moselle.*

- Le maire et monsieur C. MALLARD (Société JUWI) sont allés présenter le projet devant le Comité départemental Eolien de Meurthe-et-Moselle dans les locaux de la direction départementale de l'équipement 54.*

*Etaient présents à ce Comité, les représentants de la DRIRE (direction régionale de l'industrie et de la recherche, de la Diren (Direction de l'environnement), d'EDF (partie réseau et partie commercialisation), le sous-préfet de Briey, la direction départementale de l'équipement, etc.*

*Le président du comité a déclaré, en fin de séance que le projet était clair, bien « ficelé », et qu'il prenait bien en compte l'ensemble des contraintes environnementales, techniques, et même les projets de la concurrence.*

*Il reste au préfet à donner son avis sur le projet de ZDE.*

- Une rencontre avec les bourgmestres de Rouvrois et de Virton au eu lieu le 27 août 2008 afin de leur présenter officiellement le projet éolien et leur expliquer les incidences du projet. Ils ont émis un avis favorable.*
- Le mât de mesure des vents va être installé dans la plaine d'Allondrelle.*

## *Communiqué du F.C.A.L.*

La présidente du F.C.A.L. dresse une situation du Club au moment de la rentrée.

Présidence : SALMON Sylvianne  
Vice-présidence : BERNARD Loïc  
Trésorière : LAMPSON Nadia  
Secrétaire : SALMON José.

**Equipe Seniors** : 22 licenciés, avec 4 départs et 8 arrivées. Une grande satisfaction d'avoir attiré des jeunes du village. Les entraînements sont dispensés par LAMPSON Lionel, les mardi et jeudi de 18H30 à 20H30. L'équipe évoluera en deuxième division après avoir été promue, suite à sa bonne saison passée.

**Equipe Benjamins** : 11 licenciés sous la responsabilité de GERARD Patrick. Les entraînements sont programmés le mercredi de 17H00 à 18H15, pour les enfants nés en 1997 ou 1998.

**Equipe Poussins** : 9 licenciés entraînés par LOTHAIRE Romain, le mercredi de 17H00 à 18H15, pour les enfants nés en 1999 ou 2000.

**Equipe Débutants** : 6 licenciés nés en 2001 ou 2002, encadrés par MARULL Yann et OLINGER Ludo, chaque mercredi de 17H00 à 18H00.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur le terrain aux heures d'entraînement.

Cette nouvelle saison est lancée avec un grand dynamisme, à l'image de la journée organisée par le Club local au profit de l'Association Calypso, avec notamment la participation de joueurs de renom du milieu sportif professionnel. Cette journée s'est soldée avec des bénéfices de 1 685 € remis à l'association le dimanche 14 septembre.

Un repas du Foot est également programmé avant la fin de l'année. la date sera précisée ultérieurement.

A noter que la nouvelle année sera célébrée autour d'un repas dansant organisé par le FCAL à la salle polyvalente d'Allondrelle-Lamalmaison.

## *Rappel au civisme.*

- Les personnes qui promènent leur chien sont invitées à veiller à ce que les excréments ne soient pas sur les pelouses, mais de préférence dans le caniveau.
- L'entrée de l'église de Lamalmaison n'est pas un parking pour les voitures !

## Comment trier ses déchets ?

### Petit guide du tri

#### Le papier et le carton



**Recyclable** : journaux, magazines, prospectus publicitaires, copies, cahiers, cartons d'emballage, rouleaux d'essuie-tout, briques alimentaires (jus de fruit, lait, potage...), boîtes à œufs...

**Non recyclable** : mouchoirs en papier usagés, papier hygiénique, enveloppes, livres à couverture rigide...



**Que deviennent-ils ?** Les vieux papiers récupérés sont malaxés et réduits à l'état de fibres. Après homogénéisation et désencrage, la pâte peut être réutilisée pour la production de papiers ou de cartons.

#### Le verre



**Recyclable** : bouteilles (vin, jus de fruit, potage...), bocaux, flacons, pots de confiture et de yaourts (sans leur couvercle).

Pas besoin de séparer le verre coloré du verre transparent, comme c'est le cas en Allemagne par exemple : le verre est trié automatiquement par des moyens optiques.



**Non recyclables** : ampoules électriques, tubes néon, vaisselle et verres de table, miroirs, vitres cassées...

La "vaisselle en verre" est en fait une céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. Si il en reste dans le calcin, on retrouve des morceaux dans les objets finis.



**Que deviennent-ils ?** Le verre est indéfiniment recyclable : chauffé à plus de 1500 °C, le calcin prend toutes les formes qu'on souhaite et redevient une bouteille ou un bocal en verre.

## Déchets toxiques

Plus de 30 % des matériaux jetés dans les bacs de tri ne peuvent pas être recyclés, à cause d'erreurs des usagers. Voici quelques pistes pour vous aider. D'abord, les règles de tri sélectif sont propres à chaque commune. Dans certaines villes, on peut recycler les canettes, dans d'autres seulement le papier, etc. Renseignez-vous donc auprès de votre mairie pour connaître les règles applicables chez vous.



**Les piles usagées.** Ne le jetez surtout pas à la poubelle : elles contiennent des métaux lourds qui s'infiltrent dans l'eau et le sol et intoxiquent la faune et la flore. Rapportez-les dans les boîtes prévues à cet effet à l'entrée des magasins.



**Les déchets toxiques** (Batteries usagées, solvants, huiles de vidange...), ils contiennent des éléments polluants et leur combustion libère des gaz cancérogènes. Déposez-les à la déchetterie.



**Les équipements électriques et électroniques** (appareils ménagers, ordinateurs, téléphones portables...). Depuis le 15 novembre 2006, vous pouvez les rapporter au magasin où vous avez effectué l'achat de remplacement. Il est tenu de vous reprendre votre ancien matériel. Les appareils sont ensuite pris en charge par un éco-organisme qui se charge de leur traitement et de leur recyclage. Notre dossier spécial



**Les déchets verts** (végétaux, arbres, épluchures de légumes...). Vous pouvez faire votre propre compost pour le jardin, en faisant un tas dans votre jardin et en le retournant de temps en temps. Sinon, vous pouvez les amener à la déchetterie d'où ils partiront sur des plate-forme de compostage.



**Les médicaments.** Périmés ou non, vous devez les rapporter à votre pharmacien avec leur emballage. Depuis le 11 janvier 2007 ils ne sont plus réutilisés à des fins humanitaires, car le système Cyclamed avait entraîné de nombreuses fraudes. Mais pas question pour autant de les jeter, car ils peuvent avoir des conséquences graves une fois dans la nature. Ils seront incinérés dans des conditions appropriées.



**Les déchets encombrants** (gravats, vieux vélos, ferraille...). Dans certaines communes, un ramassage est organisé. Les déchets sont acheminés vers des filières de recyclage adaptées.



**Les vêtements, jouets, mobilier.** Pensez aux organisations caritatives comme la Croix Rouge, Emmaüs, ou le Secours Populaire : elles reprennent les objets en bon état. Sinon là encore direction la déchetterie

## Calendrier de ramassage des objets encombrants

13 novembre 2008;

### Ouverture de la déchetterie de LONGUYON

Déchetterie. Lundi de 13h00 à 18h00,  
mercredi de 13h00 à 18h00,  
samedi de 9h00 à 18h00.

## Le plastique



**Recyclable** : bouteilles de lait ou alimentaires, flacons de détergents, flacons de shampoing, bouteilles d'eau minérale ou des boissons gazeuses, barquettes propres, gants de vaisselle...

A savoir : Contrairement aux idées reçues, il est inutile de laver les bouteilles avant de les jeter (ça gaspille de l'eau) et d'enlever les bouchons (qui sont eux aussi recyclables).



**Non recyclables** : Les films plastique transparents qui entourent les packs d'eau ou les magazines, les pots de yaourt ou de crème fraîche, les barquettes alimentaires en polystyrène, les sacs de supermarché, les sacs de congélation, les films à bulles...



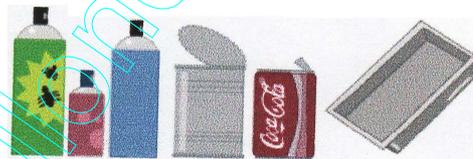
Trop légers, ces emballages ne sont pas rentables à recycler. Ils seront incinérés avec le reste des ordures ménagères pour produire de l'énergie.

Non recyclable aussi les emballages gras ou sales (couches-culottes, bouteilles d'huile...)



Avec 27 bouteilles d'eau, on fabrique un pull polaire. Chaque tonne de plastique recyclé fait économiser entre 600 et 800 kg de pétrole brut.

## Le métal



**Recyclable** : aérosols (vides), bidons de sirop, canettes, trombones, boîtes de conserve, barquettes alimentaires...



**Non recyclable** : les boîtes de conserve sales, les bidons d'huile de moteur, les opercules de yaourt, les aérosols ayant contenu des produits toxiques (peinture, insecticide ...)



Avec 670 canettes en aluminium, on fabrique un VTT. Il faut 190 000 boîtes de petits pois en acier pour fabriquer une voiture.

**Compte rendu de la réunion  
du 13 septembre 2008 avec la jeunesse**

Après un mot de bienvenu, la réunion s'est déroulée en trois temps :

1. recensement des demandes de la jeunesse
2. propositions de la commune
3. désignation de jeunes pour participer à la commission communale (représentants de la jeunesse).

### **1. Recensement des demandes de la jeunesse :**

La parole a été donnée aux jeunes gens. Il ressort les préoccupations suivantes :

#### **• Les activités souhaitées :**

Activités qui ne demandent pas un gros investissement :

- Informatique, jeux vidéo,
- Echecs,
- Pétanque,
- Activités jeux de quartier (du type Inter ville),
- Sortie Découverte de la nature,
- Football féminin, danse féminine,
- Randonnées à vélo,
- Peinture, pâte à sel.
- bal, boum,

Activités plus coûteuses :

- sorties (karting, cinéma, pont ball)
- sorties Walligator,
- club d'escalade,
- mini golf
- **les infrastructures :**
  - mini golf
  - city stade,
  - local pour les jeunes,
  - magasins (vêtements, alimentation, confiserie, de jeux électroniques, café, ...)

### **2. Les propositions de la commune.**

La Commune, au travers d'un club support qui pourrait être, dans un premier temps, le club de l'Amitié, (en créant une section « jeunes ») est en mesure de proposer les activités suivantes :

- **Atelier informatique, photos, jeux électroniques.** Plusieurs micro-ordinateurs seront mis à disposition dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Lamalmaison. Ces micro-ordinateurs seront mis en réseau et auront un accès Internet.

Une initiation à l'informatique et à l'Internet seront également dispensées auprès des adultes qui le souhaitent.

- **Bibliothèque :** une bibliothèque pour jeunes et moins jeunes sera ouverte, vraisemblablement en octobre.
- **Cours de guitare :** des cours seront dispensés par M. CASTELLUCCI.
- **Rénovation du terrain de tennis :** réparation de la clôture, (le revêtement étant encore en bon état) , à condition qu'il y ait une demande de la part des jeunes pour s'entraîner au tennis. Possibilité, si le besoin s'en fait sentir, de positionner sur ce terrain des buts de volley-ball, ou des paniers de basket-ball.

- **Gymnastique féminine** : avec le Club de l'Amitié. Pour le football féminin, la demande va être faite à la présidente du FCAL.
- **Tennis de table** : une table de tennis de table est actuellement à la mairie de Lamalmaison. Il est possible de l'utiliser.
- D'autres activités peuvent être envisagées. Il faut simplement en étudier la faisabilité.

Bien entendu, ces propositions reposent sur l'investissement de bénévoles. Nous comptons aussi sur une participation du plus grand nombre de jeunes.

### 3. désignation de jeunes pour participer à la commission communale (représentants de la jeunesse).

Pour discuter des activités à mettre en place ainsi que des modalités de fonctionnement, 8 jeunes se sont spécialement proposés pour participer à une réunion avec les membres de la commission jeunesse. Il s'agit de GULIN Laurie et Marine, PEIXOTO Jérémy, JONETTE Marie, ARNOULD Louise, LEPAGE Pauline, SCHERRER Cassandra et DOZZO Céline.

La prochaine réunion de la commission jeunesse en présence des 8 jeunes désignés ci-dessus, aura lieu le samedi 4 octobre 2008 à partir de 10H00 en mairie de Lamalmaison.

\*

\*\*\*

Il est demandé à chaque participant à la réunion du 13 septembre de communiquer avec les autres jeunes sur les propositions et réflexions qui ont été faites.

Une seconde réunion avec la jeunesse aura lieu prochainement. Venez nombreux !

\*

\*\*\*

*Pour préparer la réunion du 4 octobre 2008, je vous demande de renvoyer le coupon ci-dessous en mairie, dès maintenant et au plus tard pour le 30 septembre en indiquant ce qui vous intéresse.*

✂.....

*Quelle(s) activité(s) seriez-vous susceptible de choisir, parmi celles que nous vous proposons ?*

Informatique

bibliothèque

Tennis de table

Photo (numérique)

guitare

Gymnastique féminine

autre (à préciser)

## *La rénovation des classes.*

*Les plafonds, les murs, les tableaux et les tables ont été fraîchement repeints.  
Des armoires, du mobilier pour l'informatique ont été achetés.  
Des ordinateurs ont été réparés, d'autres ont été changés,  
Une connexion Internet à haut-débit a été installée.*



*Les sanitaires sont également neufs, ainsi que les carrelages et la faïence murale.*



*Une main d'œuvre dynamique .*

*Trente bénévoles se sont succédés à l'école pour y réaliser des travaux, chacun en fonction de son temps, de ses compétences...*

